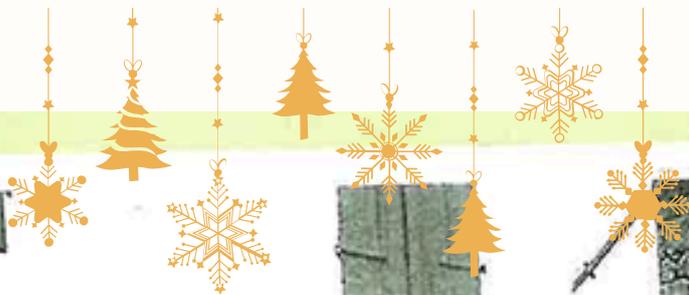


LE PETIT MONFORTOIS



Son klaxon était guetté avec impatience dans nos campagnes !!!



SOMMAIRE



01

Mot du maire	3
Invitation aux vœux de la commune	4
France Services	5-6
Ateliers numériques	7
Transport à domicile (et à la demande)	8



Information Ligne Alerte	9-10
Les Automnales	11
Cérémonie du 11 novembre	12
Le Pélé VTT	13
Divers travaux	14 à 15

02

03

Entretien et fleurissement	16
Monfort et le coup d'Etat de 1851	17
Déjections canines - Ramassage des déchets verts	18
Recensement militaire	19
Nouveaux arrivants - Recherche de photos anciennes	20
Procès-verbaux des séances	21 à 30

Information aux chasseurs	31
Tennis	32
Comité des fêtes	33-34

04

05

Le saviez-vous ?	35-36
Monfort en mots croisés	37
Idée de recette : sablés de Noël	38
Réponses des mots croisés	39
Etat civil 2024	40
Informations pratiques	41
PanneauPocket	42-43



Le mot du maire



Chères Monfortoises, chers Monfortois,

L'année 2024 s'achève encore avec diverses tensions internationales, l'incertitude gouvernementale et toujours pas de réponse aux problèmes agricoles.

A Monfort, les travaux prévus sur l'année 2024 ont bien avancé, l'enfouissement du nouveau réseau d'eau potable et des gaines électriques sur la route de Mauvezin et les rues Salluste du Bartas et Saint Roch sont terminés.

Les travaux de la halle ont repris pour une fin des travaux au premier trimestre 2025. Le remaniement de la toiture de l'église a été faite. Le réseau de la fibre est en train d'être déployé sur la commune et sera opérationnel au cours du premier semestre 2025. Il est à regretter que plusieurs dizaines de poteaux soient plantés le long de la voirie communale.

Je suis conscient que tous ces travaux ont eu un impact sur le bon fonctionnement des commerces du fait des difficultés à se rendre au centre du village.

En 2025, nous allons profiter de la réfection de la départementale 654 du parc Carrère jusqu'au boulodrome pour sécuriser la rue Saint Roch. Une étude va être réalisée, nous attendons notamment le chiffrage, le plan de financement et les subventions possibles.

Merci aux bénévoles engagés dans toutes les associations qui participent aux diverses animations communales.

Je salue également les adjoints, conseillers municipaux et agents communaux pour leur travail et leur engagement en faveur de la commune.

Passez de bonnes fêtes de fin d'année, qu'elles soient empreintes de bonheur et de convivialité.

Régis LAGARDERE



Ho Ho Ho!



Monsieur le maire, Régis LAGARDERE et son conseil municipal ont le plaisir de vous convier au vin d'honneur pour les vœux de la municipalité



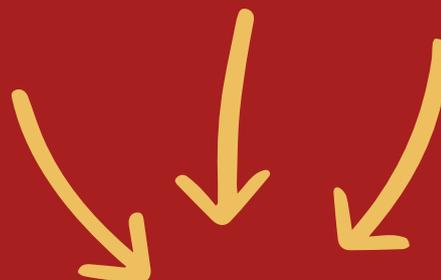
Janvier

DIMANCHE

12

2025

à 11h00



**SALLE DES FÊTES DE
MONFORT
RUE SAINTE GEMME**



France Services Bastides de Lomagne

La CCBL a créé une antenne France Services qui fonctionne en multi-sites à Cologne et à Mauvezin, dans un souci de proximité avec les habitants du territoire. Elle vient s'ajouter à celle de Saint-Clar gérée par La Poste.

L'association ARCOLAN en assure l'animation.

France Services a pour vocation de délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. Sa mission principale est d'assurer un relais pour les habitants avec les administrations et les services publics intervenant tant dans le domaine social que dans le domaine de l'emploi : France Travail, la Caf, la CARSAT, les services des impôts.

Avec France Services, vous pouvez...

Obtenir des renseignements administratifs, suivre vos dossiers personnels avec diverses administrations sur internet, obtenir un rendez-vous avec un agent, si votre demande le nécessite.

Vous serez accompagné...

Pour effectuer vos démarches en ligne, obtenir un formulaire et sa notice, vous aider à constituer un dossier...



Prise de rendez-vous:



Trouver un(e) conseiller(e)
numérique France Services

Rendez-vous sur :

www.conseiller-numerique.gouv.fr



Association Arcolan

206 route d'Ardizas, 32430 Cologne
05.62.05.13.61
accueil.centresocial.arcolan@gmail.com

Amiel Océane, Conseillère numérique

05.62.05.13.61
efs.numerique@gmail.com



CONSEILLÈRE
NUMÉRIQUE

Planning conseillère numérique:

	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi
Matin	Rendez-vous individuel De 9h30 à 10h30 - De 11h à 12h Association Arcolan	Atelier collectif De 10h à 11h30 Médiathèque de Saint-Clar	Accès libre ou Rendez-vous individuel De 9h30 à 10h30 Association Arcolan	Accueil sans rendez-vous De 9h à 12h Association Arcolan ou Mauvezin
Après midi	Rendez-vous individuel De 14h à 15h - De 15h30 à 16 h30 Association Arcolan	Rendez-vous individuel De 14h à 15h - 15h15-16h15 Mairie de Saint-Clar	Atelier collectif De 14h30 à 16h Association Arcolan	Atelier collectif De 14h30 à 16h France services Mauvezin (11 place du Foirail)

Les conseillers numériques
m'accompagnent dans mes
démarches et vers
l'autonomie numérique

- **Ateliers collectifs** : inscription recommandée
- **Rendez-vous individuel** sur inscription



Service gratuit,
Cofinancé par la Communauté de
Commune Bastides de Lomagne

Édition septembre 2024 IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique



Qu'est ce qu'un conseiller numérique France Services ?

Un conseiller numérique France Services est un professionnel formé pour accompagner le Français et Françaises dans leur volonté de devenir autonomes dans leurs usages du numérique au quotidien.

Par des suivis individuels et des ateliers collectifs, il veille à ce que chaque personne progresse, en fonction de ses besoins, dans le maniement des outils et usages numériques.

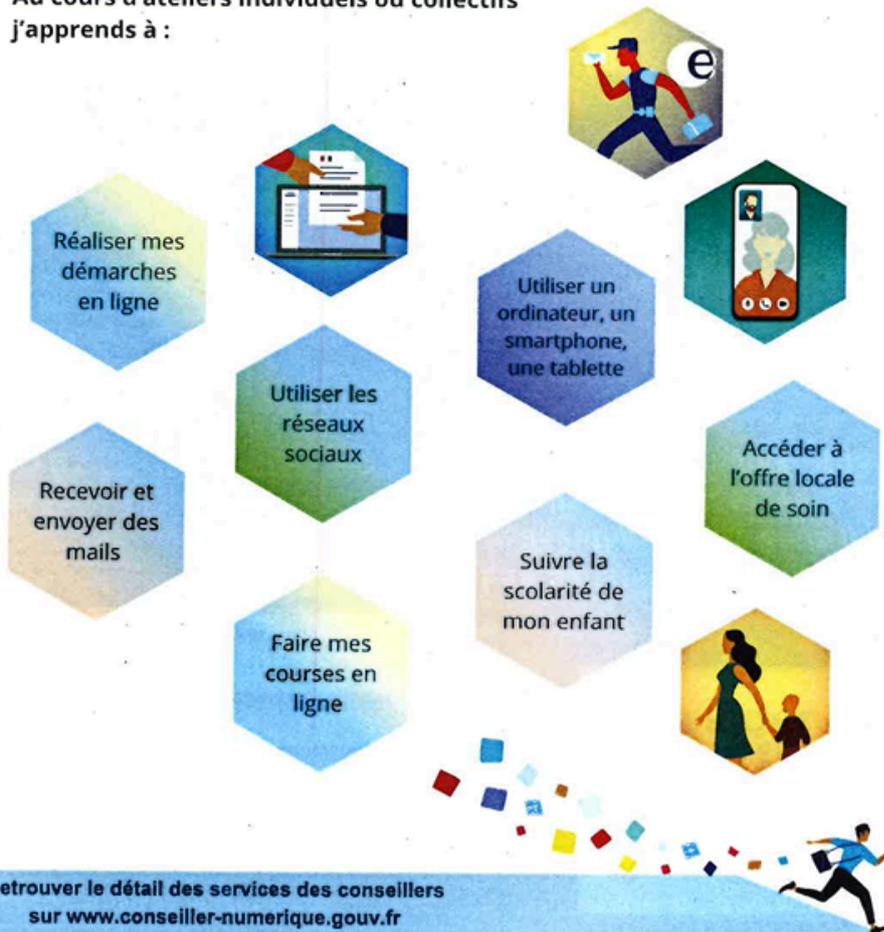
Financés par l'État, les 4 000 conseillers numériques France Services sont répartis dans tous les départements français, en métropole et en Outre-mer.

Pourquoi aller voir un conseiller numérique France Services ?

Je peux solliciter un conseiller numérique pour plusieurs raisons :

- Si je souhaite enrichir mes compétences numériques pour faciliter mon quotidien.
- Si je souhaite mieux connaître les enjeux liés à mes usages numériques.

Au cours d'ateliers individuels ou collectifs j'apprends à :



Retrouver le détail des services des conseillers
sur www.conseiller-numerique.gouv.fr

ATELIERS NUMÉRIQUES COLLECTIFS



Cofinancé par la CCBL

Apprendre ou se perfectionner dans le numérique pour gagner en autonomie



Édition septembre 2024 IPNS- Ne pas jeter sur la voie publique

- Découvrir et sécuriser la navigation internet
- Gérer et optimiser sa boîte mail
- Maîtriser ses démarches administratives en ligne
- Adopter les bonnes pratiques numériques
- Sécuriser et gérer ses réseaux sociaux
- Développer ses compétences numériques

📍 **Médiathèque de Saint-Clar**
Place Dastros, 32380 Saint-Clar
Mardi: 10h à 11h30

📍 **Centre social Arcolan Cologne**
206 Route d'Ardisas, 32430
Cologne
Mercredi: 14h30 à 16h

📍 **France services Mauvezin**
11 place du Foirail, 32120
Mauvezin
Vendredi: 14h30 à 16h



d'infos & inscription au 05.62.05.13.61 ou par mail efs.numerique@gmail.com



Transport à domicile (et à la demande)

Le TAD est un service de transport qui vient chercher l'habitant à son domicile, l'amène à une destination précise puis le ramène chez lui, dans des créneaux horaires prédéfinis et suivant le secteur Nord et Sud de la CCBL (voir le prospectus ci-dessous).

La commune de Monfort se situe dans le secteur Nord.

Ce service a un coût de 2 € par trajet pour l'utilisateur, soit 4 € aller / retour.

L'utilisateur doit impérativement réserver son trajet au plus tard la veille du déplacement avant 16 H, en appelant le numéro vert 08 05 60 81 00.

Le service est ouvert à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite.

EN RÉSUMÉ

SI J'HABITE DANS UNE DE CES COMMUNES JE PEUX ALLER OÙ ET QUAND ?

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
Mauvezin Lectoure	Mauvezin Fleurance	Mauvezin Saint-Clar Fleurance	Saint-Clar	Fleurance Lectoure Auch	Mauvezin Saint-Clar Beaumont

Lectoure
Arrêt : Arrêt de bus Cours Gambetta

Jour (Hors fériés)	Heure(s) d'arrivée à Lectoure (aller)	Heure(s) de départ de Lectoure vers le domicile (retour)
Lundi	11h40	11h40* et 13h00
Vendredi	13h00* et 15h45*	13h15* et 15h45

Communes du secteur Nord de la CCBL

Saint-Clar
Arrêts : Halle, Intermarché et **Base de loisirs (juillet-août)

Jour (Hors fériés)	Heure(s) d'arrivée à St-Clar (aller)	Heure(s) de départ de St-Clar vers le domicile (retour)
Mercredi	15h00	17h15 et 19h15**
Judi	10h00	12h00
Samedi	14h15	16h00 et 19h15**

**Horaire applicable en juillet et août

Fleurance
Arrêt : Arrêt de bus Couberlin

Jour (Hors fériés)	Heure(s) d'arrivée à Fleurance (aller)	Heure(s) de départ de Fleurance vers le domicile (retour)
Mardi	10h30	12h30
Mercredi	16h30 et 17h50*	18h45*
Vendredi	10h35*	10h50* et 12h

Beaumont-de-Lomagne
Arrêt : Gare routière et Halle

Jour (Hors fériés)	Heure d'arrivée à Beaumont (aller)	Heure(s) de départ de Beaumont Vers le domicile (retour)
Samedi	9h50	11h30

Mauvezin
Arrêts : Place du Foinail, Place de la Mairie et Super U

Jour (Hors fériés)	Heure(s) d'arrivée à Mauvezin (aller)	Heure(s) de départ de Mauvezin vers le domicile (retour)
Lundi	9h30	10h50
Mardi	14h00	15h45
Mercredi	15h40	18h00
Samedi	15h00	18h00

*Correspondances avec autocar IC - ligne Auch-Agen pour correspondance TGV en gare d'Agen

Auch
Arrêts : Gare SNCF et Hôpital

Jour (Hors fériés)	Heure d'arrivée à Auch (aller)	Heure(s) de départ de Auch vers le domicile (retour)
Vendredi	14h30	17h50

CCBL Transport A la Demande
SECTEUR NORD

Communauté de Communes BASTIDES DE LOMAGNE

Vous habitez dans une des communes de ce secteur

→

Vous pouvez vous rendre dans une des destinations et/ou partir de ces lieux pour rentrer à votre domicile en TAD

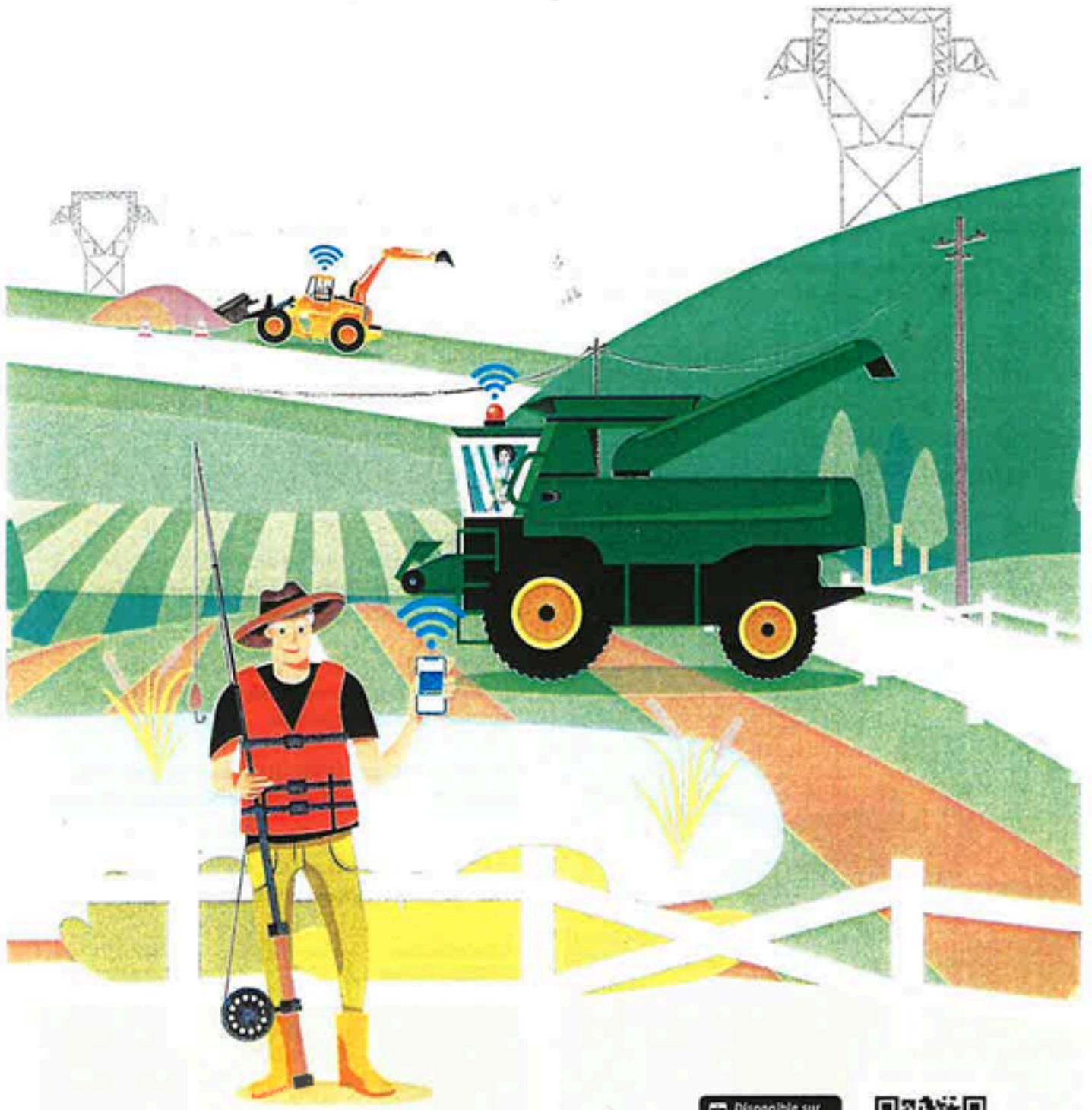
Les horaires de prise en charge et de dépose peuvent varier de plus ou moins 10 minutes

Pour votre sécurité téléchargez

LigneAlerte



Une application qui vous prévient de la proximité
des lignes électriques aériennes.



ENEDIS



Le réseau
de transport
d'électricité

Disponible sur
App Store

Disponible sur
Google play



Ligne Alerte est une application permettant d'alerter l'utilisateur de sa proximité avec une ligne électrique aérienne exploitée par Enedis ou RTE.

L'objectif est de contribuer à la prévention du risque électrique sans pour autant se substituer au respect des réglementations en vigueur.

L'application est gratuite et disponible sur tous les smartphones, sans collecte de données personnelles ni de compte à créer.



Trois seuils d'alerte distincts se déclenchent en fonction de la position de l'utilisateur par rapport à une ligne électrique aérienne.

Quand l'utilisateur se rapproche d'un ouvrage électrique (150 m, 100 m, 50 m), l'alerte évolue et se répète de plus en plus.



Lors de la première utilisation, la cartographie des réseaux aériens d'Enedis et de RTE est téléchargée sur le téléphone, sur un rayon de 50 km autour de la position de l'utilisateur.

L'application fonctionne en **mode statique**, sans nécessité d'être en mouvement, avec et sans activation du réseau.

Si l'utilisateur se trouve dans un véhicule dont la vitesse est égale ou supérieure à **25 km/h**, l'application se désactive.

On considère que l'utilisateur est sur une voie de circulation et pas en cours de travail agricole.

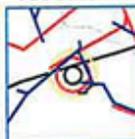
Les réseaux Enedis et RTE sont visibles sur un fond de plan au choix de l'utilisateur :



Vue routière



Vue satellite



Vue hybride



La commune de Monfort rappelle qu'une déclaration préalable est obligatoire pour exécuter des travaux de toiture dans le secteur des Bâtiments de France (500 mètres autour de l'église).

IMPORTANT!

La mairie se tient à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Vous pouvez envoyer un courriel : mairie@monfort.fr.

Les Automnales

C'est sous une belle journée de septembre qu'ont eu lieu les Automnales de Monfort qui furent une année de plus une belle réussite.

Près de quatre-vingts exposants étaient présents pour cette treizième édition.

Les visiteurs étaient au rendez-vous et le jus de pomme pressé a coulé à flots .

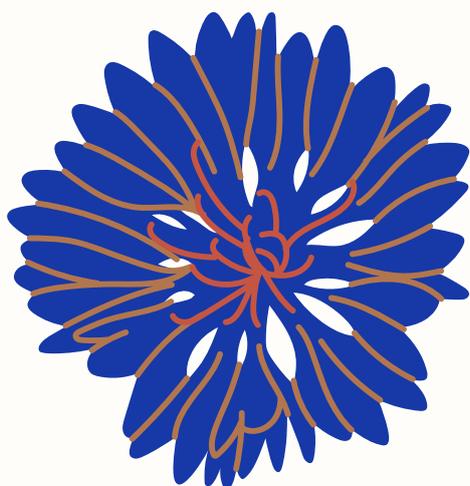


Cérémonie du 11 novembre

Le lundi 11 novembre dernier, Monsieur le maire et le conseil municipal ont invité les habitants, les anciens combattants, les élèves de l'école et leurs enseignantes à participer à la cérémonie du 11 novembre à 11 H 30 au monument aux morts.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur a été servi à la salle de la mairie.

Monsieur le maire tient à remercier tous les participants de cette cérémonie.



Le Pélé VTT

Un vrai succès !

La commune de Monfort a reçu pour une soirée et une nuit la Pélé VTT. Cet événement a connu, à ce jour, six éditions – le parcours a été suspendu une année à cause de la Covid.

Le Pélé VTT a été fondé en 2001, à Rocamadour. Il existe aujourd'hui dans 36 départements et quelque quarante diocèses à travers toute la France, regroupant 5 000 participants.

Cette année, le Pélé VTT a revêtu un accent lomagnol avec un départ de la Chapelle Notre-Dame d'Esclaux à Saint-Mézard, en passant par La Romieu, Lectoure, L'Isle-Bouzon, Saint-Créac, Saint-Clar, Notre-Dame-de-Tudet, Tournecoupe, Estramiac, Monfort, le château de Lauret, Saint-Brès, Goutz, le château de Latour à Miramont-Latour, Fleurance, Puységur, Roquefort et une arrivée à la cathédrale Saint Marie d'Auch.



Divers travaux

La Vierge Marie a retrouvé sa belle couleur originelle ainsi que le serpent qui est à ses pieds. Nous tenons à remercier Michel pour le travail effectué. Nous mettons en avant quelques travaux réalisés durant toute l'année.



Un banc a été installé au cimetière suite à un don d'un administré. Grâce à ce geste, les visiteurs peuvent tranquillement se recueillir et/ou prier au niveau du columbarium.

Merci





Suite à un vol, la commune a refait le grillage sur la route de Fleurance.

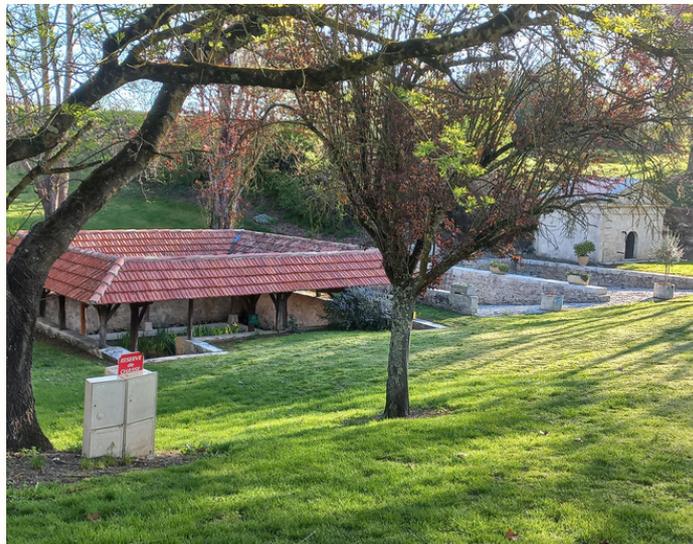


*Il a fière allure, le petit stade de Monfort.
La main courante a été remise en état.*



Entretien et fleurissement

Nous tenons aussi à remercier Marc pour son travail : entretien de camping, entretien du lavoir, fleurissement du village et pleins d'autres travaux. Merci à nos agents pour le travail effectué.



Le village de Monfort à l'heure du coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte en 1851

*Le département du Gers a toujours suivi l'actualité politique ainsi que le village de Monfort.
Voici l'arrêté promulgué le 15 décembre 1851.*

PRÉFECTURE DU GERS

=====

*Nous, préfet du Gers, chevalier de la Légion d'honneur, procédant en vertu des pouvoirs qui nous
sont conférés par la mise en état du siège du département,*

*Considérant que les troubles graves et récents qui ont éclatés dans le département ont démontré
la nécessité de faire opérer le désarmement des communes,*

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article 1er – *Les habitants de Mauvezin et de Monfort sont tenus de déposer à la mairie dans
le délai d'une heure à partir de la publication du présent arrêté, les armes et munitions de toute
espèce dont ils sont détenteurs.*

Article 2 – *Il sera tenu état du nom des dépositaires et de la nature des armes déposées. Il sera
constaté par des visites domiciliaires qu'il a été obtempéré à notre injonction. Il sera procédé
à l'arrestation de ceux qui, après le délai prescrit, seront trouvés nantis d'armes et de munitions.*

*Les individus qui seront mis dans le cas d'être arrêtés pour cette cause seront immédiatement
dirigés vers les prisons du chef-lieu.*

Article 3 – *Des pouvoirs spéciaux sont délégués à Monsieur Duprat, conseiller de préfecture,
pour assurer l'exécution des dispositions ci-dessus.*

*Auch, le 15 décembre 1851
Le conseiller de préfecture délégué - J.L DUPRAT*

ÉTAT DES ARMES DÉPOSÉES EN 1852 À LA MAIRIE EN EXÉCUTION DE L'ARRÊTÉ :

- 29 fusils doubles
- 67 fusils simples
- 5 carabines
- 2 épées
- 7 sabres
- 1 briquet (sabre court de 59 cm plus facile à manipuler qu'un sabre normal de 75 cm)

Simone Mauruc-Gallenne

Déjections canines

Déjections canines

zéro respect = zéro tolérance

Prévention, renforcement des moyens mis en œuvre mais aussi lutte concrète contre les incivilités, la municipalité, à travers l'action quotidienne de ses services, redouble d'efforts depuis des années pour maintenir un haut niveau de propreté.



Ramassage des déchets verts

Conditionnement



Afin de permettre leur ramassage, les déchets verts sont récupérés tous les lundis et doivent être **OBLIGATOIREMENT** conditionnés de la façon suivante :

- Dans des sacs ouverts ou en fagots pas trop gros et trop lourd,
- Longueur maximale de 1,50 m avec un diamètre inférieur à 5 cm.

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).

Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



EN SAVOIR PLUS

www.defense.gouv.fr/jdc



**OBJECTIF
CITOYEN**

LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ



MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE

SGA
Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION
DU SERVICE NATIONAL

Nouveaux arrivants

Nous avons été très contents d'accueillir plusieurs nouveaux arrivants sur la commune durant ces dernières années. Nous les remercions d'être venus se présenter en mairie. Nous n'allons pas vous les citer, par peur d'en oublier !!!

Il est très important pour nos petites communes rurales qu'il y ait de nouvelles personnes qui s'installent sur notre territoire. Ceux qui ont des enfants en bas âge aident à maintenir les effectifs de l'école primaire. Maintenir la population permet de garder une vie économique et associative sur le secteur.

Merci d'avoir choisi Monfort et, bien entendu, si vous avez la moindre question, contactez Anne-Laure MOULY à la mairie ou rencontrez Monsieur le maire, Régis LAGARDERE.



A la recherche de photos anciennes



La mairie de Monfort lance une nouvelle fois un appel aux Monfortois. Ces derniers sont encouragés à retrouver des images d'archives de la commune.

La mairie est preneuse de toutes photos, surtout celles qui montrent le vécu de la vie monfortoise : commerçants, bals dansants, concours de pétanque...

À l'image de la rue Salluste du Bartas et de la place de la mairie, des photos anciennes sont recherchées dans le cadre d'un projet de valorisation du patrimoine historique.



Place de la mairie



Rue Salluste du Bartas



MONTFORT-du-GERS — Vieille Rue et Clocher
I. Tapie, phot.-Aldi, Asch



La commune vous remercie d'avance pour vos recherches.

Procès-verbaux des séances

PV n° 2024/03

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre à 20 heures 30 minutes, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Régis LAGARDERE, maire de la commune de Monfort.

Date de convocation du conseil et affichage : 19-06-2024	Conseillers municipaux en exercice : 10
Date d'affichage de la liste de délibérations : 28-06-2024	Présents : 8
	Votant : 8

Présents :

Mesdames : Céline FAUBEC et Elisabeth TERRAIL,

Messieurs : Benoît COUSTURIAN, Alain DIANA, Monsieur Nicolas DUS, Régis LAGARDERE, Stéphane MÆRIS et Patrick PASQUALI

Absents / excusés donné procuration

Absents / excusés n'ayant pas donné procuration : Madame Claire RICHARDSON et Monsieur Jean-Pierre ZANCONATO

Secrétaire de séance : Stéphane MÆRIS

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2024,
- 2- Composition du bureau de vote pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024,
- 3- Délibération SM3V : avis sur la modification des statuts du syndicat et sur l'adhésion d'une communauté de communes à la carte GEMAPI,
- 4- Délibération pour accepter un don,
- 5- Délibération sur la vente de deux parcelles pour la nouvelle station d'épuration,
- 6- Point sur les travaux sur la halle,
- 7- Questions diverses.

La séance du conseil municipal est ouverte à 20 h 30



1- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2024

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des élus présents.

Détail du vote :

Votants 8	Pour 8	Contre 0	Abstention 0	<i>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</i>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------	--

2- Composition du bureau de vote pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024

1^{er} tour :

Permanence du bureau de vote :

- 8 h 00 à 10 h 00 : Benoît COUSTURIAN / Régis LAGARDERE
10 h 00 à 12 h 00 : Alain DIANA / Céline FAUBEC
12 h 00 à 14 h 00 : Stéphane MÆRIS / Claire RICHARDSON
14 h 00 à 16 h 00 : Nicolas DUS / Patrick PASQUALI
16 h 00 à 18 h 00 : Elisabeth TERRAIL / Régis LAGARDERE

Composition du bureau de vote

Président : Régis LAGARDERE

Suppléant : Patrick PASQUALI

Assesseurs, 2 personnes : Nicolas DUS / Claire RICHARDSON

Scrutateurs, 2 personnes : Alain DIANA / Stéphane MÆRIS

Secrétaire, 1 personne : Elisabeth TERRAIL

2nd tour :

Permanence du bureau de vote :

- 8 h 00 à 10 h 00 : Benoît COUSTURIAN / Régis LAGARDERE
10 h 00 à 12 h 00 : Alain DIANA / Céline FAUBEC
12 h 00 à 14 h 00 : Stéphane MÆRIS / Claire RICHARDSON
14 h 00 à 16 h 00 : Nicolas DUS / Patrick PASQUALI
16 h 00 à 18 h 00 : Elisabeth TERRAIL / Régis LAGARDERE



Composition du bureau de vote

Président : Régis LAGARDERE

Suppléant : Patrick PASQUALI

Assesseurs, 2 personnes : Nicolas DUS / Claire RICHARDSON

Scrutateurs, 2 personnes : Alain DIANA / Stéphane MÉRIS

Secrétaire, 1 personne : Elisabeth TERRAIL

3- Délibération SM3V : avis sur la modification des statuts du syndicat et sur l'adhésion d'une communauté de communes à la carte GEMAPI

Monsieur le maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la délibération du comité du syndicat mixte des 3 vallées (SM3V), réuni le 2 avril 2024.

Cette assemblée a décidé, à l'unanimité des membres présents :

- de valider l'amendement rédactionnel de l'article 2 des statuts portant sur la formulation de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ;
- de donner un avis favorable à la demande d'adhésion formulée par la communauté de communes du pays de Trie et du Magnoac, pour lui confier sa compétence dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Cette communauté de communes souhaite confier au syndicat sa compétence dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Monsieur le maire précise qu'en application des dispositions du code général des collectivités territoriales, les décisions prises par le comité du SM3V doivent être soumises à l'avis de tous les organes délibérants des membres du syndicat (communes et communautés d'agglomération et de communes). Ceux-ci doivent se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de leur saisine par le président du syndicat. A défaut de réponse dans ce délai, leur avis est réputé favorable.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du président, DECIDE :

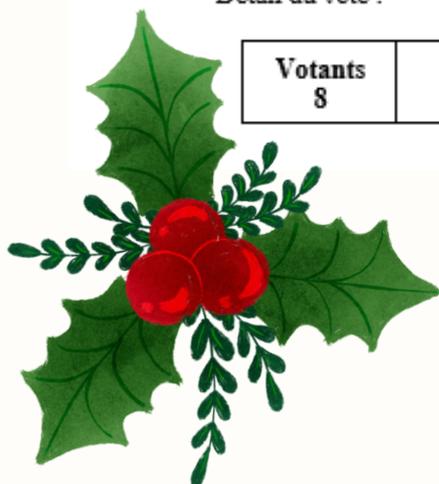
Vu l'avis favorable émis par le Comité Syndical du SM3V à cette modification statutaire et cette demande d'adhésion,

- d'approuver l'amendement rédactionnel de la compétence GEMAPI, figurant à l'article 2 des statuts du syndicat mixte des 3 vallées.
- d'approuver l'adhésion de la communauté de communes du pays de Trie et du Magnoac, au syndicat mixte des 3 vallées (SM3V) pour lui confier sa compétence en matière de GEMAPI.

Détail du vote :

Votants 8	Pour 8	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------------	------------------	--------------------	------------------------	---------------------------------------

3



4- Délibération pour accepter un don

Monsieur le maire fait part aux membres qu'un administré souhaite faire un don afin de pouvoir installer un banc au cimetière.

Après discussion, le conseil municipal accepte le don de cet administré, en vue d'installer un banc au cimetière.

Détail du vote :

Votants 8	Pour 8	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------------	------------------	--------------------	------------------------	---------------------------------------

5- Délibération vente d'un terrain pour la nouvelle station

Vente de deux parcelles (D 967 et D 1095) à la communauté de communes

La commune de Monfort est propriétaire de ces deux parcelles de terrain cadastrées, situées UN LARRIJET.

Considérant le projet de la communauté de communes « Bastides de Lomagne » de réhabilitation des stations d'épuration dont celle de Monfort ;

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet de vente de ces deux parcelles à la communauté de communes « Bastides de Lomagne », pour une surface totale de 6a 87ca soit 687 m², à un prix symbolique de 1,00 € ;

Où cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la vente des parcelles cadastrées D 967 et D 1095, pour une surface totale de 6a 87ca soit 687 m², à un prix symbolique de 1,00 €, et demande à Monsieur le maire de mettre en œuvre toutes les démarches afférentes à cette délibération.

Détail du vote :

Votants 8	Pour 8	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------------	------------------	--------------------	------------------------	---------------------------------------

6- Point travaux sur la halle

En cette fin du mois de juin, les travaux sont provisoirement à l'arrêt, suite à la réfection des colonnes.

7- Questions diverses

Le conseil municipal est favorable à la demande de Madame la directrice d'école d'installer un garage pour les vélos, à proximité de l'entrée de l'école.

La séance est levée à 21 h 25



Liste des délibérations prises lors de la séance du 27 juin 2024

Délibération n° 17	Délibération SM3V : avis sur la modification des statuts du syndicat et sur l'adhésion d'une communauté de communes à la carte GEMAPI
Délibération n°18	Délibération pour accepter un don
Délibération n°19	Délibération vente d'un terrain pour la nouvelle station

LAGARDERE Régis, mairi 	MCERIS Stéphane, secrétaire de séance 
---	---



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MONFORT

DEPARTEMENT DU GERS

PV n° 2024/04

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2024**

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre à 20 heures 30 minutes, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Régis LAGARDERE, maire de la commune de Monfort.

Date de convocation du conseil et affichage : 20-09-2024	<i>Conseillers municipaux en exercice : 10</i>
Date d'affichage de la liste de délibérations : 25-09-2024	<i>Présents : 9</i>
	<i>Votant : 9</i>

Présents :

Mesdames : Claire RICHARDSON et Elisabeth TERRAIL,

Messieurs : Benoît COUSTURIAN, Alain DIANA, Monsieur Nicolas DUS, Régis LAGARDERE, Stéphane MCERIS, Patrick PASQUALI et Jean-Pierre ZANCONATO

Absents / excusés donné procuration

Absents / excusés n'ayant pas donné procuration : Madame Céline FAUBEC

Secrétaire de séance : Madame Claire RICHARDSON

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024,
- 2- Devis pour les travaux de renforcement de la poutre,
- 3- Délibération pour modification statutaire de la communauté de communes Bastides de Lomagne,
- 4- Point sur le château d'Esclignac,
- 5- Questions diverses.

La séance du conseil municipal est ouverte à 20 h 30

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des élus présents.

Détail du vote :

Votants 9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------------	------------------	--------------------	------------------------	---------------------------------------

2- Devis pour les travaux de renforcement de la poutre

Un devis de l'entreprise « Manoer charpentes » est remis aux conseillers. Ce devis s'élève à 19 470€ H.T. Ce devis porte sur la pose de flasques métalliques et d'un tirant métallique suivant le plan du bureau d'étude.

Délibération pour acceptation du devis de l'entreprise « Manoer charpentes »

Détail du vote :

Votants 9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------------	------------------	--------------------	------------------------	---------------------------------------

3- Délibération pour modification statutaire de la communauté de communes Bastides de Lomagne

Conformément aux dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (A.L.U.R) et la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (S.R.U), le conseil communautaire et les conseils municipaux des communes membres ont acté le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à compter du 29 avril 2024.

Les statuts de la CCBL doivent donc être modifiés en conséquence afin d'inscrire cette compétence dans le groupe des compétences obligatoires et compléter ainsi la compétence « aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ».

Conformément aux textes en vigueur, le conseil municipal dispose de trois mois pour donner son avis sur cette modification statutaire.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU),

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Vu la délibération du conseil communautaire D-29012024 en date du 29 janvier 2024 actant le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tant lieu et carte communale » à la CCBL,



Vu la délibération du conseil communautaire D-08072024-3 en date du 8 juillet 2024 portant modification statutaire de la CCBL comme suit :

- Mise à jour de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tant lieu et carte communale » au sein de la compétence obligatoire « aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire »,

Vu le projet de statuts de la CCBL,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et des procurations (Votes pour : 8 ; Vote Contre : 1 ; Abstentions : 0) :

- APPROUVE la modification statutaire de la CCBL exposée ci-dessus, ainsi que le projet de statuts.

Détail du vote :

Votants 9	Pour 8	Contre 1	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------------	------------------	--------------------	------------------------	---------------------------------------

4- Point sur le château d'Esclignac

Une réunion s'est tenue à la mairie avec Wenceslas BOGDANOV. Des représentants de la sous-préfecture et de la direction départementale des territoires (DDT) sont venus pour vérifier s'il y avait un arrêté de péril à prendre. L'électricité ayant été coupée et étant constaté qu'il n'y a plus de résident au château, il n'y a pas besoin de prendre d'arrêté de péril imminent. Il faut cependant prendre un arrêté pour interdire l'accès dangereux. Il y a un projet de la famille pour le château.

5- Questions diverses

- Automnales, le dimanche 29 septembre 2024 : apéritif à midi sur la place ; installation, le samedi.



La séance est levée à 21 h 35

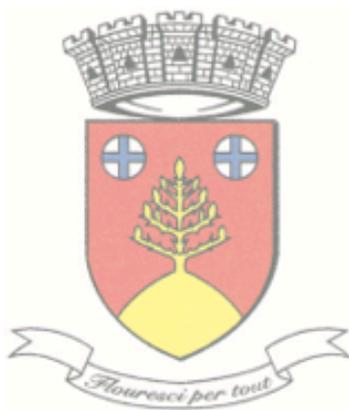
Délibération n° 20

Délibération pour modification statutaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne

Délibération n°21

Délibération acceptation travaux supplémentaires : Restauration de la Halle

<p>LAGARDERE Régis, Maire</p> 	<p>Secrétaire de séance</p> 
--	--



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MONFORT

DEPARTEMENT DU GERS

PV n° 2024/05

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni le vingt-sept octobre deux mille vingt-quatre à 20 heures, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Régis LAGARDERE, maire de la commune de Monfort.

Date de convocation du conseil et affichage : 11-10-2024

Conseillers municipaux en exercice : 10

Date d'affichage de la liste de délibérations : 08-10-2024

Présents : 08

Votants : 08:

Présents :

Mesdames : Claire RICHARDSON et Elisabeth TERRAIL,

Messieurs : Benoit COUSTURIAN, Alain DIANA, Régis LAGARDERE, Stéphane MÆRIS, Patrick PASQUALI et Jean-Pierre ZANCONATO et,

Absents / excusés donné procuration :

Absents / excusés n'ayant pas donné procuration : Monsieur Nicolas DUS et Madame Céline FAUBEC

Secrétaire de séance : Madame Claire RICHARDSON

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024,
- 2- Aménagement de la rue Saint Roch,
- 3- Proposition de maîtrise d'œuvre,
- 4- Proposition de journée pédagogique pour les élus dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF),
- 5- Proposition de devis pour l'entretien des extincteurs,
- 6- Questions diverses.



La séance du conseil municipal est ouverte à 20 h 00

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des élus présents.

Détail du vote :

Votants 8	Pour 8	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------------	------------------	--------------------	------------------------	---------------------------------------

2- Aménagement de la rue Saint Roch

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la voirie communale nécessite des travaux de réfection, d'amélioration et mise en sécurité, afin d'améliorer la sécurité et le cadre de vie des administrés.

La voirie concernée est la rue Saint Roch sur la route départementale 654.

Afin d'effectuer ces remises en état, les opérations suivantes seront appliquées :

- Création de voirie,
- Reprise de chaussée,
- Mise en sécurité,
- Création de trottoir ou de caniveau.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à entreprendre les démarches pour le financement et la réalisation de ce projet.

Détail du vote :

Votants 8	Pour 8	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------------	------------------	--------------------	------------------------	---------------------------------------

3- Proposition de maîtrise d'œuvre

Monsieur le maire fait lecture du bureau d'études concernant la maîtrise d'œuvre par XMGE, étant précisé que cette étude concerne l'aménagement de la rue Saint Roch.

4- Proposition de journée pédagogique pour les élus dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF)

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la proposition reçue de journée pédagogique pour les élus dans le cadre du DIF.

Cette formation est organisée par l'institut de formation « IFTES ».

Il informe aussi que le nombre minimum requis pour organiser cette journée pédagogique est de cinq élus participants.



L'institut de formation « IFTES » propose les thèmes suivants :

- Comprendre son budget et identifier les marges de manœuvre,
- La responsabilité des élus,
- La gestion des cimetières,
- Le bilan de fin de mandat.

Ces plaquettes sont distribuées aux membres du conseil municipal.

Après exposition, le conseil municipal, par deux voix pour et six voix contre, n'a pas retenu cette proposition de journée pédagogique, notamment en raison du coût de ces formations.

Détail du vote :

Votants 8	Pour 2	Contre 6	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------------	------------------	--------------------	------------------------	---------------------------------------

5- Proposition de devis pour l'entretien des extincteurs

Monsieur le maire présente la proposition de devis de l'entreprise « Recurt » pour l'entretien des extincteurs, qui permettrait de réaliser une économie d'environ 450 €.

Détail du vote :

Votants 8	Pour 8	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------------	------------------	--------------------	------------------------	---------------------------------------

6- Questions diverses

- Tennis : l'association demande le changement des spots du terrain. Un devis a été établi pour 2 000 €. Le conseil municipal ne souhaite pas engager de frais à cet effet.
- Commémoration du 11 novembre : cérémonie au monument aux morts à 11 h 30 suivi d'un verre de l'amitié à la mairie.
- Sapinettes de la station d'épuration.
- Parking école.
- Panneaux à installer afin de permettre la circulation des engins agricoles et panneau « voie sans issue » pour la rue menant au camping.



La séance est levée à 21 h 32

Liste des délibérations prises lors de la séance du 17 octobre 2024

Délibération n° 22

Délibération sur l'aménagement de la rue Saint Roch



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité



CHASSEURS ou anciens chasseurs

N'attendez plus pour créer

VOTRE COMPTE SIA



Date limite
le 31 décembre 2024
pour conserver vos droits
à **détenir une arme***



Pour créer son compte en quelques minutes :
<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

*En cas de difficultés, RDV en préfecture, chez un armurier,
ou auprès de sa fédération départementale de la chasse*

(*) Excepté les armes à canon lisse à un coup acquises avant décembre 2011.
La création d'un compte SIA est toutefois fortement recommandée.

Tennis

Suite à l'assemblée générale du tennis club monfortois du 27 septembre 2024, les bilans (moral et financier) ont été approuvés.

Le bureau a été réélu : Danielle Delmas, présidente ; Evelyne Dus, secrétaire ; Daniel Dus, trésorier.

Voici les projets retenus pour la saison 2024-2025 : démoussage du terrain, changement du code d'accès au court, projet d'éclairage du terrain (à l'étude).

La cotisation annuelle reste au prix de 35 €, elle donne accès au cours du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025. Les cartes restent disponibles :

- au café-restaurant "La Grignotière",
- à l'épicerie "À l'essentiel",
- par courriel (tennis.monfort@gmail.com) ou par téléphone auprès de la présidente (06.33.68.18.47).

Pour une cotisation à l'année, un code vous sera donné, vous permettant d'ouvrir le boîtier à l'entrée du court et de récupérer la clé ouvrant le terrain, étant précisé que ledit code est changé tous les ans.

Une location du terrain à l'heure (5 € / heure), une location de raquette (5 €) et une vente de balles (4,50 €) sont également possibles.





Fête de Monfort 2024

Nous avons eu le grand plaisir de retrouver les Monfortois et tous leurs amis dans la convivialité et la joie les 24, 25 et 26 mai 2024.

Le vendredi soir, le groupe "Morissette" a donné le ton de la fête et inauguré la scène avec un concert rock exaltant qui a duré une partie de la nuit.

Le samedi soir, plus de 300 convives ont pu être accueillis et ont partagé apéritif et repas aux rythmes entraînants de la bandas "Les Trous Gascons".

DJ Meteore a ensuite fait danser petits et grands sous la halle illuminée et égayée.





Fête de Monfort 2024

Le dimanche, s'est tenu l'apéritif de la mairie puis le concours de pétanque s'est déroulé tout l'après-midi. Le groupe "Aquo R'ail" et ses inconditionnels danseurs nous ont entraînés et initiés aux fabuleuses danses gasconnes tandis que les plus gourmands se régalaient de cœurs de canards.



Le comité des fêtes remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont permis que cet évènement puisse avoir lieu et toutes les personnes qui sont venues partager ces moments de réjouissance.

Nous vous souhaitons à tous et à toutes de magnifiques fêtes de fin d'année et vous donnons rendez-vous au marché de Noël et en début d'année 2025.

Le saviez-vous?

Le Groupe Scolaire

Il y a longtemps que beaucoup d'entre nous, comme les écoliers d'aujourd'hui, ont pris le chemin de l'école ; la seule différence réside dans le fait qu'aujourd'hui ils arrivent en voiture alors qu'ils faisaient parfois de nombreux kilomètres à pied par tous les temps. Cette école, nous ne savons pas grand-chose d'elle et pourtant elle a subi de nombreux déboires comme nous allons le voir :

Au cours de la réunion du conseil municipal du 26 juin 1910, le maire, M. Falga rend compte de l'entretien qu'il a eu avec l'inspecteur de l'instruction publique :

« Les salles de classe ne remplissent point les conditions d'hygiène et de confort désirables. Les garçons ne sont pas surveillés en dehors des heures de classe, le logement de l'instituteur se trouve éloigné de la salle de l'école. Toutes les communes environnantes ont construit des groupes scolaires, Monfort est resté en retard et ne possède que des locaux défectueux. Il faut construire un groupe scolaire digne de la commune ! »

La construction est décidée sur le champ, « à l'unanimité des membres présents, à l'exception de M. de la Hitte, qui estime qu'une question de cette importance doit être discutée plus longuement »

Le 20 novembre 1910, trois emplacements sont proposés. Le groupe scolaire pourrait être construit :

- « Au fermé du haut de la ville », il faudrait pour cela démolir les maisons de MM. Mauriège, Arlat et Baric ;
- A Saint Roch, en achetant la maison de M. Ninous ;
- La maison appartenant à Mme Cazauran, habitée par M. Beguet.

La décision revient à M. Métivier, architecte départemental, qui choisira l'emplacement « du fermé, en haut de la ville », qui réunit les meilleures conditions d'hygiène et d'économie.

1912



La maison Baric est achetée 2 000 F ; la maison Arlat, 1 200 F. Le 19 mars 1911, M. Métivier présente deux croquis. L'achat des maisons et du terrain revient à 32 600 F.

Au budget de 1912 est inscrite la somme de 33 080 F pour la construction du groupe scolaire. Le ministère de l'instruction publique attribue à la commune une subvention de 8 580 F.

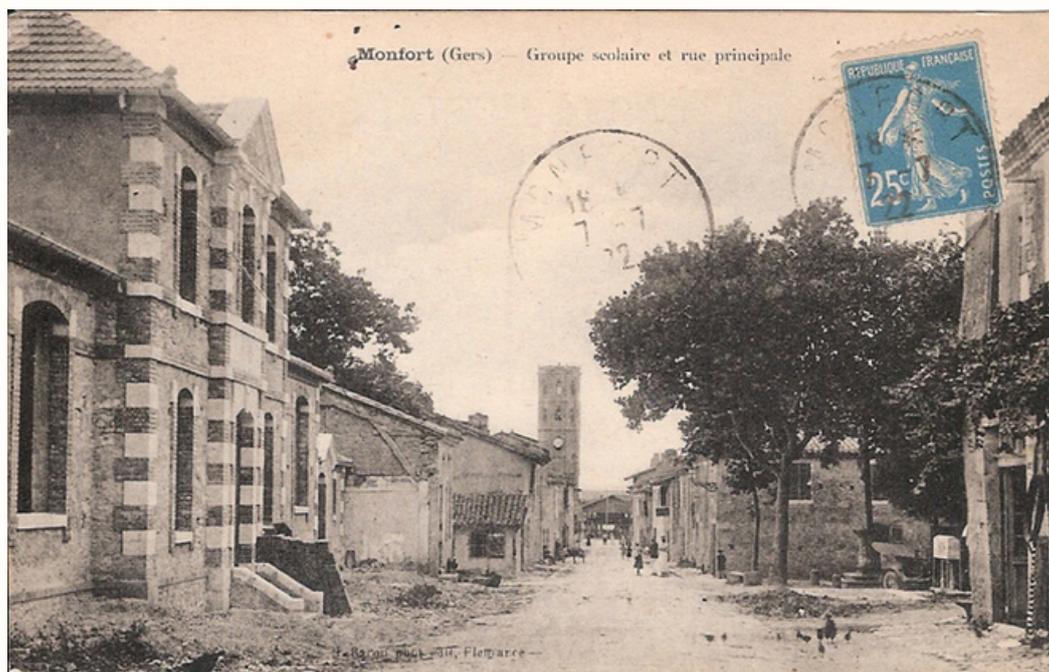
L'adjudication a lieu à Lectoure, le 28 juin 1912. « Faute de soumissionnaire, il n'y a pas d'adjudication ».

Le 26 juillet 1912, deuxième adjudication : sans résultat !

Le 30 juillet 1912, le maire signe un « traité de gré à gré » avec M. Destarac, entrepreneur à Aubiet, qui s'engage à exécuter les travaux au prix du devis ».

Sans doute l'entrepreneur a-t-il rencontré des difficultés puisque le 23 août 1913, on relève que « les travaux sont abandonnés depuis longtemps ». Les conseillers exigent alors que le groupe scolaire soit opérationnel à la rentrée d'octobre 1913.

La réception des travaux a lieu en 1914, MM. Perès et Lamothe ont été désignés pour y représenter la municipalité.



Les tragiques événements qui ont suivis vont priver le groupe scolaire d'une inauguration officielle, on n'en trouve aucune mention.

En 1952-53 seront construits la cantine et le logement de l'instituteur adjoint.

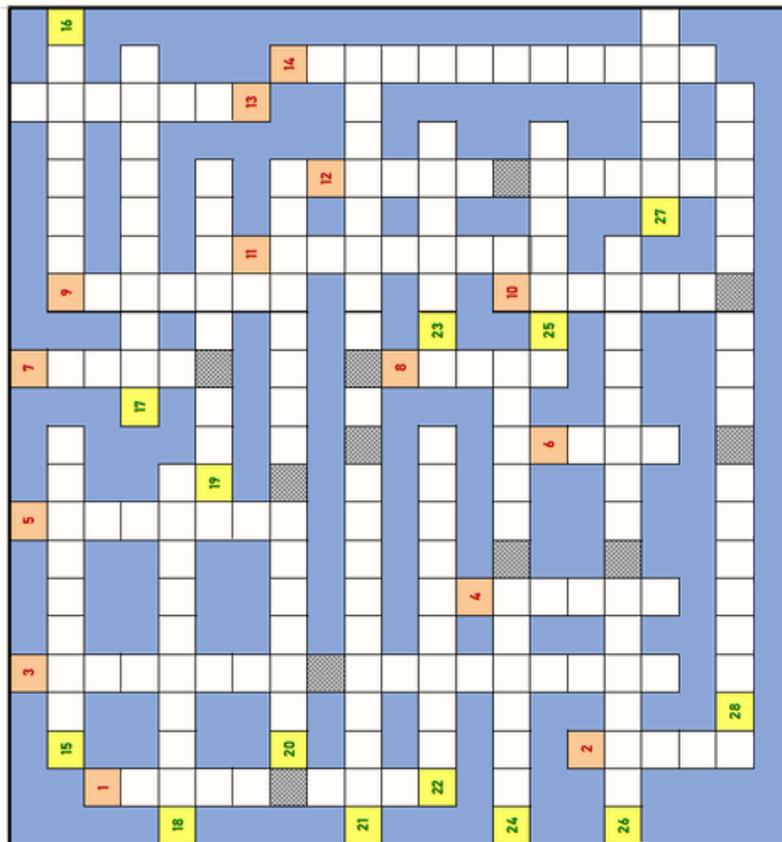
Avant la construction du groupe scolaire, les garçons allaient à l'école à la mairie ; les filles avaient leur classe dans la grande rue, maison Couderc.



Simone MAURUC-GALLENNE



MONFORT EN MOTS CROISÉS



En vertical :

1. Quand on partait sur les chemins (qui mènent tous... à Auch).
2. Mort pour la France durant la Grande Guerre.
3. Pour « être câbié », comme disait le président François Mitterrand : il est ouvert sur inscription.
4. Récupérées au moment où notre premier président de la République est devenu félon...
5. Jadis épicier à Monfort. Deux communes gersaises ont le même nom, mais lui n'était pas « arquéé »...
6. Pour permettre un meilleur recueillement...
7. Vous devriez normalement en trouver deux sur le terrain du stade.
8. Période festive illuminée.
9. Compétence visant à ne pas prendre l'eau...
10. Le premier des deux frères « tués à l'ennemi ».
11. Valorisation des biodéchets (en sept lettres).
12. Pronunciamento qui a réussi en France vers la moitié du XIX^{ème} siècle.
13. Exploitation agricole située au lieu-dit A Canet.
14. On compte les jeunes...

En horizontal :

15. Premier édile durant le coup d'Etat du 2 décembre 1851 : il a connu la I^{ère} République et le II^{ème} Empire.
16. A déposer sans délai... ou presque, sur ordre d'Eugène Lagarde et de son conseiller de préfecture délégué.
17. Numérotation de l'édition 2024, des Automnales.
18. Pour votre sécurité, circulez, y'a rien à voir : ce n'est pas le ciel qui risque de vous tomber sur la tête !
19. Sur la RD 654 (direction Mauvezin), avant le virage d'Esparbès, tournez à droite puis à gauche.
20. Voilà des relais de proximité qui peuvent vous rendre service...
21. Même plus besoin de moyen de locomotion pour se déplacer depuis chez soi...
22. Une habitude prise par les jardiniers, la plupart des lundis de l'année...
23. Forcément les meilleurs, en début d'année...
24. La voici blanche, Dieu merci !
25. Le second des deux frères « tués à l'ennemi ».
26. Une fin de construction passée inaperçue à cause d'une funeste furie meurtrière.
27. Un « végétal » qui pousse à la générosité...
28. Ils contribuent au « vivre ensemble » au sein de notre village.



Sablés de Noël



Ingrédients:

(pour dix personnes)

- 250 g de beurre mou
- 250 g de sucre en poudre
- 500 g de farine
- 3 œufs
- 1 zeste de citron ou d'orange

 25 min •  Très Facile •  Bon Marché



ÉTAPE 1 : Battre le beurre pour qu'il devienne presque mousseux.

ÉTAPE 2 : Ajouter les œufs, le sucre et battre pendant dix minutes.

ÉTAPE 3 : Ajouter la farine et le zeste et former une pâte à la main, faire une boule et mettre un peu au frigo, si on a le temps.

ÉTAPE 4 : Préchauffer le four à 150° C (thermostat 5). Sortir la pâte du frigo et le dérouler sur 1 à 2 cm d'épaisseur.

ÉTAPE 5 : Avec des formes d'emporte-pièces au motif de Noël, découper des petits biscuits et les déposer sur une plaque garnie d'une feuille de papier sulfurisé (ou à défaut de papier aluminium) ou sur une plaque beurrée à l'aide d'une feuille de papier essuie-tout.

ÉTAPE 6 : Recouvrir chaque biscuit d'un peu de jaune d'œuf.

ÉTAPE 7 : La pâte donne environ trois plaques de four.

ÉTAPE 8 : Faire cuire dix minutes environ. Les biscuits finissent de sécher après les avoir sortis du four, donc ne pas s'étonner s'ils sont encore un peu mous à la fin de la cuisson.

Réponses des mots croisés

En vertical :

1. PÉLÉ VTT (voir page 13)
2. ROUX (Fernand)
3. ATELIER NUMÉRIQUE (voir page 7)
4. ÉPÉES (voir page 17)
5. LALANNE (Fernand, voir page 1)
6. DON (d'un banc, voir page 14)
7. BUTS (voir page 15)
8. NOËL
9. GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations, voir page 23)
10. PERDU (Pierre, né le 21 mai 1884 et mort le 9 septembre 1914)
11. COMPOST
12. COUP D'ÉTAT (du 2 décembre 1851, voir page 17)
13. PLUMET
14. RECENSEMENT (militaire, voir page 19)

En horizontal :

15. SAUBOLLE (Martin, maire de Monfort de 1850 à 1855)
16. FUSILS (voir page 17)
17. TREIZIÈME (édition des Automnales, le 29 septembre dernier, voir page 11)
18. ESCLIGNAC (l'accès au château est désormais interdit car dangereux, voir page 27)
19. EN DARDÉ (lieu-dit)
20. FRANCE SERVICES (voir pages 5 et 6)
21. TRANSPORT À DOMICILE (et à la demande, voir page 8)
22. RAMASSAGE (des déchets verts, voir page 18)
23. VCEUX (de la municipalité, voir page 4)
24. VIERGE MARIE (voir page 14)
25. PERDU (Jules, né le 22 février 1896 et mort le 8 mars 1917)
26. GROUPE SCOLAIRE (voir pages 35 et 36)
27. TRONC
28. COMITÉ DES FÊTES (voir pages 33 et 34)

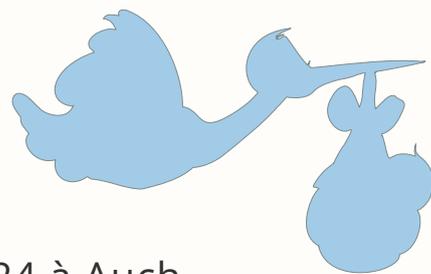
Joyeuses fêtes de fin d'année !



Etat Civil 2024



Naissances



SYLLA CARRÈRE Naila, Diallo, née le 21 mai 2024 à Auch,
de SYLLA Ibrahim et de CARRÈRE Emilie

DUHO Violette, née le 4 septembre 2024 à Toulouse,
de DUHO Steven et d'ARRECGROS Manon



Mariage

WILLIAMS Louise *Andréa* et **THOYER Olivier**,
Christian, Charles, André, le 13 juillet 2024



ARRECGROS Manon, *Marie, Francine* et **DUHO Steven**,
Jacky, Jean-Pierre, le 3 août 2024

Décès

DARDENNE Alain, décédé le 25 mai 2024

RAMBOER Henri, décédé le 19 octobre 2024





Informations pratiques

Horaires d'ouverture de la mairie au public

05.62.06.83.26

**Attention changement adresse électronique:
mairie@monfort.fr**

Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8 h 30 à 12 h 15
www.monfort.fr

Horaires d'ouverture de l'agence postale communale

CHANGEMENT HORAIRE

(05.62.06.83.00)

du lundi au vendredi, de 9 h 15 à 12 h 15.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale

Mercredi et samedi, de 10 h 30 à 11 h 30

Ramassage des déchets verts

Le lundi matin avant 11 h en sac, fagots noués, coupés à 1,50 m.

Pour tout autre déchet, la déchetterie de Mauvezin est gratuite

ouverture du mardi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h

et de 14 h à 17 h 30

le samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

La mairie sera fermée

du lundi 23 décembre au vendredi 3 janvier

2025.

Réouverture le lundi 6 janvier 2025.

Panneau Pocket

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre commune a choisi l'application PanneauPocket.

Toute l'actualité de la commune, les événements à venir, les informations locales, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET

Recevez les alertes et les informations de votre commune en 4 CLICS

1

Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette



2

Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).

3

Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".

4

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le ❤️ à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette !
L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

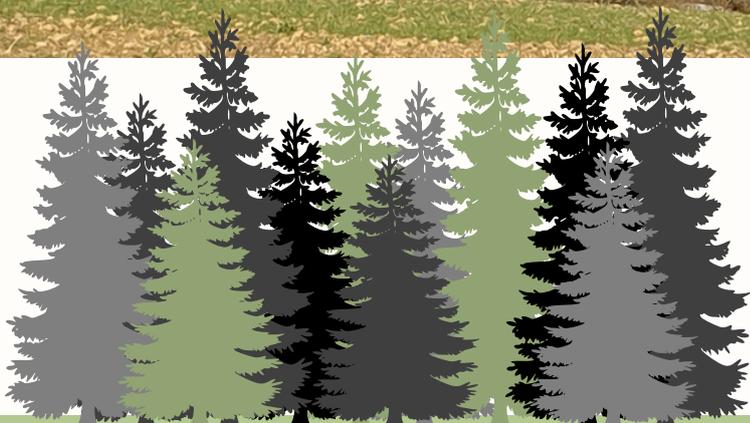
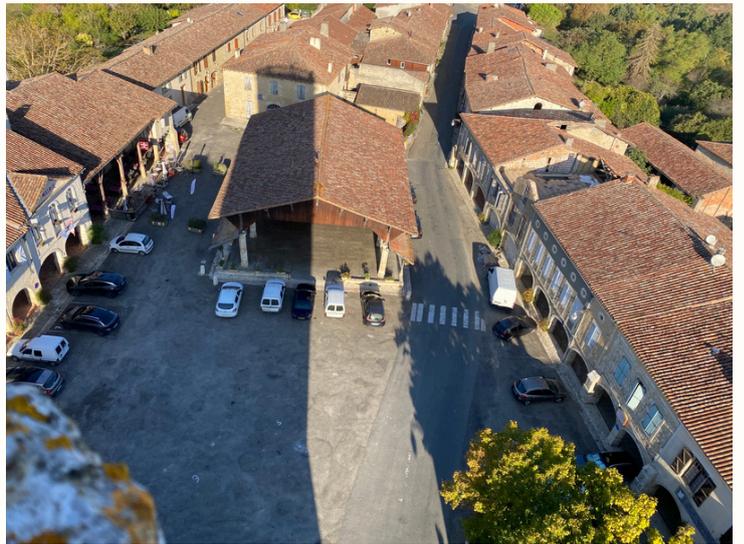
Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passer cette étape".

© PanneauPocket





Les communes... Heureusement!



Le Petit Monfortois

Conception: Claire RICHARDSON, Anne-Laure MOULY

Rédaction: Elisabeth TERRAIL, Régis LAGARDERE, Simone MAURUC-GALLENNE,
Stéphane MCERIS

Responsable de la publication: Régis LAGARDERE

Impression: S.COM 32